



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-04

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (19) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent excusé : (1) JAUME François

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services,
M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2024
AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COVE

Monsieur Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Pour suivre l'avis de la Commission des Finances réunie le 12 mars 2024, Il est exposé le projet de Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de l'Eau de la commune qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 056 000 €	1 056 000 €
FONCTIONNEMENT	787 500 €	787 500 €
TOTAL	1 843 500 €	1 843 500 €

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- D'adopter dans leur totalité les chapitres des sections fonctionnement et investissement du Budget Primitif 2024 du **Budget Annexe de l'Eau** de la Commune tels qu'exposés ci-dessus et détaillés dans l'édition officielle qui sera jointe à la présente délibération,
- D'autoriser Madame Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX :
16 Voix Pour (Liste Caromb d'abord) et 5 Abstentions (Liste Caromb l'esprit village)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance


Elisabeth BELLENGER



Le Maire,


Valérie MICHELIER

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES :
 Pour : 16
 Contre :
 Abstentions : 5

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par (1) Madame le Maire,
 A A salle du Conseil Municipal le 26/03/2024
 (1) Madame le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A A salle du Conseil Municipal, le 26/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Madame le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024, et de la publication le 28/03/2024

A CAROMBS le 26/03/24

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général....
 (2) L'assemblée délibérante étant : L'Assemblée délibérante.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.